

Réunion du 10 janvier 2017

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016,
- 2 – Délibération transfert des compétences documents d'urbanisme,
- 3 – Délibération nouveaux statuts Communauté des Communes,
- 4 – Groupe médical,
- 5 – Révisions des tarifs de location,
- 6 – Travaux,
- 7 – Ombrière photovoltaïque,
- 8 – Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en remerciant le Conseil Municipal de sa présence.

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 6 décembre 2016

Le compte rendu de la dernière réunion, n'appelant aucune observation ni remarque, est accepté à l'unanimité.

2 – Délibération transfert des compétences documents d'urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014, et notamment son article 136, prévoit le transfert aux EPCI de la compétence en matière de PLU, de document d'urbanisme et de carte communale.

Le transfert de cette compétence est obligatoire au terme du délai de trois ans à compter de sa publication, soit le 27 mars 2017.

Si, dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné (c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017), au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération, ce transfert de compétences n'aura pas lieu.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune reste compétente dans l'élaboration de son document d'urbanisme, afin de rester le gestionnaire et le garant de l'aménagement de son territoire,

Vu la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) publiée au JO du 26 mars 2014, et notamment l'article 136,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme à la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.
- de charger le Maire de notifier cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

3 – Délibération nouveaux statuts Communauté des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son dernier conseil communautaire le 16 décembre 2016, la Communauté des Communes de la Haute Saintonge a décidé de lancer une procédure de modification de ses statuts afin de se mettre en conformité avec les dispositions de la Loi NOTRe relatives aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale, selon la procédure définie à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales.

Après avoir donné lecture de la délibération du conseil communautaire du 16 décembre 2016 et du projet de statuts adoptés à cette occasion par le conseil communautaire, Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette proposition laquelle, pour être validée par le représentant de l'Etat, doit être approuvée par la majorité qualifiée des conseils municipaux, majorité qualifiée qui est détaillée dans l'article L.5211-5 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette modification des statuts de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge.

4 – Groupe médical

M. le Maire informe son Conseil que l'établissement des baux n'a pas avancé, il fait rappel du partage par tantièmes et des loyers envisagés lors d'une précédente réunion de conseil municipal.

Pour compenser les engagements qui ne peuvent être tenus, M. le Maire fait deux nouvelles propositions de loyers.

Après débat, la proposition envisagée, est la suivante :

Médecin 1	Médecin 2	Médecin 3	Médecin 4	Kiné	Dentiste	Infirmières 1 et 2
310€	310€	310€	310€	500€	310€	100€

Possibilité de louer le cabinet Médecin 4 à 35€/jour.

La commune prendra l'eau à sa charge, l'électricité, le téléphone et internet seront à la charge des praticiens.

Entretien intérieur selon les clauses du bail.

La proposition, soumise au vote, est adoptée, avec une voix contre et une abstention.

En ce qui concerne le transport, un accord pourrait être envisagé avec le taxi d'Archiac, afin de rapprocher certains patients d'Archiac.

Le Dr HOERTH fait actuellement un stage afin que les pompiers aient l'autorisation de transporter des patients au service d'urgences d'Archiac.

5 – Révisions des tarifs de location

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs d'emplacements du marché vert.

Les loyers des logements, locaux et garages augmenteront selon les indices INSEE en vigueur.

Les tarifs de location des salles des fêtes seront réévalués lors d'un prochain conseil.

Mme Muriel GOUIN fait remarquer qu'il conviendrait de faire un état des lieux pour les locations de la salle de l'Égailloir.

6 – Travaux

Travaux envisagés :

Square

Mme Suzy COSSON-DESCUBES, dans le cadre d'un éventuel projet de réaménagement global du square avec création d'un aire de jeux, a reçu M. DUBOIS du syndicat de la voirie afin d'établir un devis qui concerne la partie aménagement, allée, terrassement.

Elle a également reçu avec M. le Maire, Mme QUEROIS représentante de la société KAZO spécialisée dans la création d'aire de jeux, la vente de structure de jeux et de mobilier urbain. Les devis sont en cours d'élaboration.

D'autres rendez-vous sont prévus prochainement.

Des subventions sont possibles (DETR, CAF ...) il conviendra d'étudier ce point.

La haie longeant le mur de l'école vient d'être arrachée, Mme Suzy COSSON-DESCUBES propose de réfléchir à la possibilité d'y faire réaliser une fresque par les enfants des écoles.

Maison du Temps Libre

M. Michel PAULHAC signale qu'il faut absolument mettre aux normes les WC de la salle pour l'accessibilité aux handicapés.

7 – Ombrière photovoltaïque

Dans le cadre du plan TEPOS, M. le Maire propose d'envisager l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur l'aire de covoiturage. Une étude sera demandée auprès de la Communauté des Communes de Haute Saintonge.

8 – Questions diverses

Monsieur James FORTIER a reçu Messieurs ROBIN et DOMINECI qui sollicitent la commune d'Archiac en vue de l'installation d'un parcours d'orientation permanent, sur le territoire de la commune. Le Conseil est favorable à la poursuite de ce projet.

Monsieur le curé souhaite réaliser des travaux de peinture dans la pièce du presbytère, il demande si la Mairie peut réaliser l'isolation du mur.

Le conseil municipal donne son accord.

M. le Maire transmet aux membres du conseil les remerciements de M. Jack CASSOR.

M. le Maire présente les vœux de bonne année des écoles, du collège ainsi que les autres vœux reçus à la Mairie.

M. Alexandre BOUCHET fait part d'une proposition d'atelier gratuit dans le cadre des activités périscolaires. Il est décidé de faire suivre cette proposition au Centre de loisirs.

La séance est levée à 23 heures 58 minutes.

